
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Vandersteen.

MESSIEURS,

Le sieur Gysbert Vandersteen est né à Gorcum (Pays-Bas), le 30 mars 1798; il est entré dans l'armée des Pays-Bas, en 1816, et dans celle de la Belgique depuis la révolution. Il a épousé une femme belge dont il a quatre enfants, nés en Belgique. Les services qu'il a rendus à la Belgique lui ont valu la décoration de la croix de fer et le grade de lieutenant.

La loi de 1835 accordait au pétitionnaire la faculté d'invoquer l'article 133 de la Constitution; ne connaissant point cette disposition, il n'en a point rempli les formalités.

Les autorités consultées appuient sa demande.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

J. MAERTENS.
